

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (900.94)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)

au Cégep de Rimouski

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Cégep de Rimouski s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1993-1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation du programme de TESG¹. Un comité visiteur a analysé le rapport d'auto-évaluation préparé par le Cégep et effectué une visite à Rimouski le 26 avril 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments exposés dans le rapport préparé par le Collège grâce à des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiantes du programme³. La Commission remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission qui s'appuient sur son analyse du rapport d'auto-évaluation et sur l'information recueillie lors de la visite au Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme, le document expose les résultats de l'évaluation en fonction des six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. Le rapport d'évaluation se termine par une appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité se composait de madame Louise Chené, commissaire, ainsi que de madame Danièle Pelletier, enseignante au Cégep de Saint-Jérôme, et de madame Johanne St-Onge, conseillère pédagogique au Cégep de Saint-Hyacinthe. M. Richard Simoneau agissait à titre de secrétaire.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Description du programme

Le Cégep de Rimouski a été fondé en 1967. Il est l'un des quatre cégeps de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Sa population, à l'automne 1993, était d'environ 4 000 étudiants à temps complet, dont plus de 60 % au secteur technique. Le Collège offre quatre programmes préuniversitaires et vingt-six programmes techniques qui conduisent au DEC, sans compter une dizaine de programmes d'AEC. Il emploie plus de trois cents enseignants à temps complet.

Le programme d'AEC faisant l'objet de cette évaluation fut offert à un groupe comptant moins d'une dizaine d'étudiantes à temps partiel, au cours des années 1991 à 1993. Une équipe de sept enseignantes chargées de cours offrit la formation. Autorisé depuis plusieurs années, ce programme, au cours de la période 1986-1990, avait déjà été dispensé à temps complet à des cohortes d'une quinzaine d'étudiantes.

Les résultats de l'évaluation du programme

Il convient de souligner l'intérêt des réflexions colligées dans le rapport sur la vocation de développement régional du Collège et la situation des services de garde dans le Bas-Saint-Laurent. Elles ont permis au comité de mieux comprendre le contexte dans lequel se situe l'offre de formation en TESG.

La Commission considère toutefois que la mise en œuvre du programme présente de nombreuses difficultés et est au regret de recommander que le Collège cesse d'y admettre de nouvelles étudiantes.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et formule, le cas échéant, une recommandation, des suggestions et des commentaires.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le programme, sous la forme où il est offert présentement, ne répond qu'à des besoins très modestes. Au cours de la période visée par l'évaluation, on n'y trouvait en activité que deux groupes-cours comprenant chacun de cinq à huit personnes inscrites à temps partiel. De l'avis même du Collège, la demande de formation émanant du milieu est minimale – «il demeure très difficile d'obtenir quinze inscriptions par cours offert».

En fait, le potentiel de développement à plus long terme du programme, dans sa forme actuelle, paraît assez limité pour plusieurs raisons : absence d'un programme de DEC au Collège; offre par l'UQAR d'un programme de certificat – en sciences de l'éducation, cheminement éducation à la petite enfance – touchant à peu près la même clientèle; présence d'un programme de DEC en TESG au Cégep de Rivière-du-Loup et sporadiquement, d'une AEC au Cégep de Matane; et, par ailleurs, un territoire immense et un faible bassin de population pour alimenter tous ces programmes. À ce propos, la Commission ira, à la fin du rapport, d'une suggestion visant à permettre de mieux répondre aux besoins.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

La demande de formation étant depuis plusieurs années inférieure à la norme minimale adoptée pour fins de financement (i.e. quinze inscriptions par cours), l'offre d'activités de formation par le Service d'éducation des adultes du Collège demeure basse, ne dépassant pas un à deux cours par trimestre. La séquence d'activités de formation établie par le Collège ne peut guère être respectée. Comme le mentionne le rapport, «l'offre de cours repose sur des critères autres que pédagogiques. La personne ne peut prévoir la date de la fin de sa formation puisqu'elle est souvent en attente de cours qui ne sont pas dispensés faute d'un nombre suffisant d'inscriptions» (p. 13). Le recours à la méthode du «tutorat adapté» – décrite ci-après – ne permet de pallier que très partiellement à l'insuffisance de l'offre de cours; cela, sans compter qu'elle implique des écarts vis-à-vis de la pondération des cours. Dans un tel contexte, on ne peut parler d'une cohérence suffisante du programme.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Pour réussir à offrir certains cours, même lorsque les inscriptions y sont faibles, le Collège a recours à la méthode dite du «tutorat adapté». Celle-ci suppose que l'étudiante réalise la plus grande partie de ses apprentissages de façon autonome, plusieurs heures de cours n'étant pas dispensées; quelques rencontres individuelles sont prévues avec une enseignante, de même que quelques réunions en classe. Comme le stipule le rapport d'auto-évaluation, cette méthode est exigeante pour l'étudiante, qui doit faire preuve de discipline et de maturité, mais aussi pour l'enseignante, qui fournit sa prestation de travail et se rend disponible sur une base de quasi-volontariat quelquefois (voir notamment pp. 72 et 74 du rapport). À ce propos, les échanges ont fait ressortir que seules des enseignantes connaissant déjà très bien les cours pouvaient réussir à les dispenser efficacement selon une telle méthode, compte tenu du grand nombre d'heures de travail qu'elle impose et du faible nombre d'heures rémunérées.

Le tutorat adapté a aussi l'inconvénient de ne pouvoir être appliqué à tous les cours de TESH; ceux offerts aux débutantes et ceux faisant appel à des relations suivies au plan interpersonnel ou en groupe ne peuvent être dispensés selon cette méthode. Donc, certains objectifs de formation sont plus difficiles à atteindre.

Bref, les méthodes pédagogiques, même si elles sont intéressantes, soulèvent des questions et leur valeur demeure plutôt fragile.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Les enseignantes engagées dans la mise en œuvre du programme ont une bonne expérience de son enseignement.

Au plan des ressources matérielles, on note l'absence de locaux et de matériel spécialisés. Néanmoins, selon le rapport, des laboratoires appropriés ont été utilisés à chaque fois que la situation l'exigeait.

C'est en 1991 que le stage a été offert pour la dernière fois. C'est dire que le stage n'a pas été suivi durant la période visée par l'évaluation. De plus, comme le souligne le rapport, il est difficile de prévoir quand il sera offert de nouveau, vu le peu d'inscriptions aux autres cours du programme (p. 87).

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Selon le rapport d'auto-évaluation, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages ne sont pas identifiés dans les plans de cours, ni accessibles. (p. 92).

L'efficacité du programme est difficile à démontrer tant l'offre d'activités de formation reste incomplète; tant aussi, «la durée des études est de plus en plus problématique» et le nombre de diplômées très bas, voire impossible à estimer.

La gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Selon la direction du Collège, le contexte actuel ne facilite pas la planification des activités de formation attenantes au programme de TESH. En outre, les problèmes budgétaires ne favorisent pas le développement de ce programme vu, notamment, le surcroît de tâches dévolues aux conseillers pédagogiques de la formation continue. La conclusion de la direction est que ce programme ne peut se développer dans les conditions actuelles. Il faut trouver des voies nouvelles (p. 11).

Une des solutions envisagées par le Collège pour relancer éventuellement ce programme est celle du «développement d'un matériel didactique individualisé, le tout supporté par de nouvelles

technologies interactives de télécommunication» (p. 110). C'est là sans doute une hypothèse intéressante ; mais il reste à la transposer dans un projet plus précis de formation.

La Commission recommande donc au Cégep de Rimouski de cesser d'admettre de nouvelles étudiantes dans le programme d'AEC qu'il dispense présentement en Techniques d'éducation en services de garde.

Elle *suggère* par contre au Collège, le cas échéant, de répondre aux besoins de formation en concertation avec d'autres établissements collégiaux de la région détenant l'expertise requise dans le domaine des TESSG. Elle l'invite, tel qu'il le propose, à utiliser notamment à cette fin les nouvelles technologies de communication et d'enseignement.

Conclusion

Considérant l'ensemble des problèmes auxquels le programme d'AEC est confronté, la Commission considère avec regret qu'il ne devrait plus être dispensé dans sa forme actuelle.

La Commission demande au Collège de l'informer des nouvelles conditions de mise en œuvre du programme si celui-ci décidait, éventuellement, de l'offrir à nouveau.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président